

## CHRS L'ÎLOT CHEMIN VERT



RAPPORT D'ACTIVITÉ

**2023**

# PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

---

**Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.**

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de l'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, l'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ses services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

# SOMMAIRE

---

<b>QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE .....</b>	<b>4</b>
<b>L'ÉTABLISSEMENT .....</b>	<b>6</b>
1. BIEN PLUS QU'UN HÉBERGEMENT .....	6
2. ÉQUIPE .....	6
3. MOYENS FINANCIERS .....	7
<b>LE PARCOURS DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2023 .....</b>	<b>8</b>
1. PROFIL GRANDES PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ MENTALE ET ADDICTIONS .....	8
2. MOYENNE D'ÂGE .....	11
3. ÉTAT DE SANTÉ .....	12
4. SITUATION AU REGARD DE LA JUSTICE .....	15
<b>LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE .....</b>	<b>16</b>
1. VIE DE L'ÉQUIPE .....	16
2. ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT .....	17
3. ACCOMPAGNEMENT DES MESURES DE PLACEMENT EXTÉRIEUR .....	26
4. INSCRIPTION DANS LA DÉMARCHE QUALITÉ ET L'ÉVALUATION .....	28
<b>PERSPECTIVES 2024 .....</b>	<b>32</b>
<b>MERCI À NOS PARTENAIRES.....</b>	<b>33</b>

# QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

---

En 2023, le CHRS Îlot Chemin Vert présente une activité soutenue sur le modèle de l'année précédente. Il fait partie des deux CHRS Parisiens, à accueillir en hébergement collectif 100% d'hommes isolés ayant connu un parcours carcéral. En 2023, nous avons accueilli 89 hommes isolés de 18 à 65 ans sous-main de justice, dont 39 nouvelles admissions.

Le taux de renouvellement des résidents reste élevé du fait d'un nombre important de personnes qui quittent le collectif de Chemin Vert sans pour autant avoir eu accès à une proposition d'orientation vers un logement. En effet, l'accompagnement de ce public est complexe, comme nous le verrons, à cause du cumul de problématiques notamment de santé et d'addiction. Les orientations vers du logement autonome ne sont pas des plus aisées.

La première tranche des travaux de réhabilitation du collectif de Chemin Vert a pris du retard, et ce malgré un important soutien de 3F Résidence. La livraison des trente-cinq nouveaux studios prévus en 2023 a été reportée au dernier trimestre 2024. Ceci a eu un impact sur la qualité d'accueil et d'accompagnement. Nous avons néanmoins, maintenu notre capacité d'accueil de soixante places, sur trois sites : 30 places en chambres individuelles sur le collectif, Avenue de la République à Paris. Les trente autres places se répartissent en 15 places en studettes avec sanitaires partagés à Vincennes, et 15 places en appartements partagés à Aubervilliers.

Dans ce contexte, le CHRS Îlot Chemin Vert a su entreprendre des initiatives nouvelles autour de la santé mentale, l'accès au travail et l'orientation vers le logement qui ont permis de renforcer les projets de réinsertion sociale et professionnelles des personnes accueillies.

Ci-dessous 5 initiatives de l'équipe représentatives de l'activité de l'année.

- ✓ Face à la prolongation des travaux et dans un objectif de maintenir l'accueil et la fluidité des admissions et des sorties, nous avons mis en place, un parcours d'hébergement. En effet, les admissions s'effectuent au sein du CHRS collectif, le temps d'une observation et d'instaurer un accompagnement fiable installé et confiant. Puis, selon les résidents et leur adhésion au projet, une proposition d'orientation en appartement en diffus peut s'effectuer. Néanmoins, un travail de persuasion de l'équipe est nécessaire, car quitter le centre de Paris pour la banlieue n'est pas toujours compris.

- ✓ La mise en place d'une permanence d'orientation du Centre médico-psychologique (CMP République) dans l'établissement. La permanence s'adresse aux résidents qui hésitent à rencontrer un psychologue ou sont encore dans une forme de déni de leur souffrance. C'est une première étape vers un rendez-vous au CMP. Une autre initiative a été entreprise avec l'EMPP, notamment avec la Mesure 9, initiée par l'ARS, mettant à disposition une permanence d'un psychologue. A ce jour, le projet reste encore à préciser.
- ✓ Le partenariat avec Interface, un dispositif du Samu social de Paris qui vise à accompagner les personnes de plus de 60 ans ou en situation de handicap, vers des logements adaptés.
- ✓ Mise en place par l'équipe socio-éducative avec le conseiller d'insertion professionnel d'un parcours de remobilisation vers l'emploi « bâtir un projet professionnel qui a du sens » en collaboration avec les AQI Île-de-France de l'Îlot.
- ✓ Afin d'appuyer l'efficacité de l'accompagnement des publics sous-main de justice, d'anticiper des dysfonctionnements et d'éviter les fins de prises en charge « sèches », chaque trimestre à l'initiative de la Direction des CPIP de Paris, une réunion de synthèse permet de mieux travailler notre collaboration et de réguler les accompagnements.

# L'ÉTABLISSEMENT

---

## 1. Bien plus qu'un hébergement

Le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale l'Îlot Chemin Vert (CHRS) héberge et accompagne des hommes sous-main de justice et/ou sortants de prison vers un projet de réinsertion sociale et professionnelle. L'équipe socio-éducative propose un accompagnement personnalisé pour aider la personne à retrouver une place positive et apaisée dans la société.

A leur arrivée au CHRS, les résidents sont psychologiquement marqués par leur incarcération à des degrés divers (perte de confiance en soi, dépression, peur de la foule et des transports, etc.). Certaines personnes peuvent rester plusieurs semaines dans leur chambre, dans le noir et ne sortir que pour de rares occasions. D'autres replongent rapidement dans une addiction à l'alcool et aux produits. Toute démarche leur apparaît alors comme insurmontable.

D'une façon générale, accompagner le résident à son arrivée au CHRS à surmonter cette période de transition et à retrouver des repères dans un monde qui a changé lors de la période d'incarcération, est une étape essentielle dans le parcours d'insertion. A son rythme, le résident va se saisir du cadre d'accueil et d'accompagnement pour définir un projet des repères.

## 2. Équipe

L'équipe se compose de 14 professionnels.

Deux postes de veilleurs de nuit supplémentaires ont été créés en septembre 2022 du fait de l'ouverture d'un hébergement en diffus regroupé à Vincennes dans le cadre des travaux d'humanisation du Collectif de Chemin Vert.

Ces 2 postes ne seront pas pérennisés, les travaux du collectif devant prendre fin en 2025-2026.

- ✓ **Une responsable du CHRS (1 ETP)** gère le centre dans toutes les dimensions opérationnelles (administratives, RH, socioéducatives).
- ✓ **Quatre travailleurs sociaux (4 ETP)** accompagnent les résidents vers un projet d'insertion sociale et professionnelle. 5 travailleurs sociaux en contrat CDD ou en contrat d'intérim ont remplacé le poste laissé vacant en décembre 2022.

- ✓ **Deux agents d'accueil** sont en charge de tous les aspects de la vie quotidienne des résidents Ils vérifient les horaires des résidents qui ont une mesure de Placement Extérieur. Un troisième poste d'agent d'accueil mutualisé avec le CHRS de FONTENAY est venu enrichir l'équipe avec une mission orientée vers l'animation.
- ✓ **Les agentes d'entretien (2 ETP)** assurent la propreté des espaces communs (couloirs, escaliers, salle polyvalente, sanitaires et douches) à Chemin Vert, à Vincennes et des bureaux de l'équipe.
- ✓ **L'ouvrier hautement qualifié (1 ETP)** entretient le bâtiment (peinture des chambres, problème de fuite d'eau, de sanitaires, de punaises de lit,). Il est présent lors des interventions de maintenance (DEKRA, UTB ...). La fonction est mutualisée avec le CHRS Ilot à Fontenay, Les Ateliers Qualification d'Insertion et le siège.
- ✓ **Les Surveillants de nuit (4 ETP)** veillent à la sécurité de l'établissement. Ils alertent l'astreinte du SPIP de Paris en cas de manquement d'horaires d'un résident avec une mesure de Placement Extérieur.

### 3. Moyens financiers

Les charges d'exploitation représentent 1 263 931 €, qui se répartissent entre :

- ✓ les frais de personnel : 57,7% ;
- ✓ les achats/fluides : 8,6% ;
- ✓ les locations immobilières et les services extérieurs : 21,3% ;
- ✓ les amortissements : 2,7% ;
- ✓ les autres charges et taxes : 9,7%.

Pour couvrir ces charges, l'Îlot a eu recours à 3 sources de financement :

- ✓ subventions publiques : 91,31% ;
- ✓ participation des personnes : 6,60% ;
- ✓ fonds propres, dons et autres produits : 2,09%.

# LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2023

---

## 1. Profil : grandes problématiques de santé mentale et d'addiction

- Le profil des personnes accueillies a continué d'évoluer en 2023. Le SIAO et le SPIP de Paris priorisant les orientations de personnes fragiles sur un plan psychologique et /ou psychiatrique avec une grande vulnérabilité aux addictions.

Le CHRS Ilot Chemin Vert dispose de 60 places.

50 places sont réservées au SIAO. La plateforme oriente des candidatures de personnes sous-main de justice en errance ou sortant d'incarcération sans solution d'hébergement.

10 places sont affectées à l'accueil de personnes qui doivent effectuer un aménagement de peine : Placement Extérieur (PE) ou Détention à domicile sur surveillance électronique (DDSE) orientées par le SPIP de Paris (milieu ouvert et Paris La Santé), la Centrale de Poissy, la Maison d'arrêt de Fresnes.

Les orientations du SIAO sont priorisées. Ainsi, lorsqu'une décision de justice s'oppose à une mesure d'aménagement de peine programmée, la place est remise automatiquement à la disposition du SIAO.

Le CHRS Ilot Chemin Vert a accompagné et hébergé 89 hommes isolés de 18 à 65 ans. Tous ces hommes ont en commun d'avoir connu un parcours d'errance et d'incarcération.

- **Sur ces 89 résidents accueillis :**
  - ✓ 53 avaient déjà connu plusieurs périodes d'incarcération avant d'être hébergés à Chemin Vert (soit 59,9 %)
  - ✓ 37 résidents accueillis sont âgés de moins de 36 ans (soit 41,5 %).
  - ✓ 45% des résidents accueillis ont une addiction à l'alcool et 53 % une addiction aux stupéfiants.
  - ✓ La majorité des résidents ont un niveau scolaire inférieur ou niveau « collègue » ou inférieur.

L'analyse du profil public accueilli à Chemin Vert présente en toute logique de grande similitude avec les caractéristiques de la population carcérale :

**« Mesurer et comprendre les déterminants de la récidive des sortants de prison »**

« La photographie est celle d'une population jeune, non diplômée, souffrant d'addictions ou de troubles. Sans surprise, la moitié des sortants de prison de 2016 avaient moins de 30 ans au moment de leur incarcération, 64 % ont un niveau collège ou inférieur. 39 % sont signalés pour des addictions aux drogues, à l'alcool ou aux psychotropes, tandis qu'un quart a fait l'objet d'un suivi psychologique ou psychiatrique.

De surcroît, notent les auteures, cette population apparaît « *socialement isolée* », la moitié n'ayant pas d'emploi stable et 14 % présentant une « *instabilité dans le logement* ». Plus d'un cinquième des sortants de prison n'ont reçu aucune visite au cours de leur détention et quatre sur dix n'ont bénéficié d'aucun soutien financier extérieur.

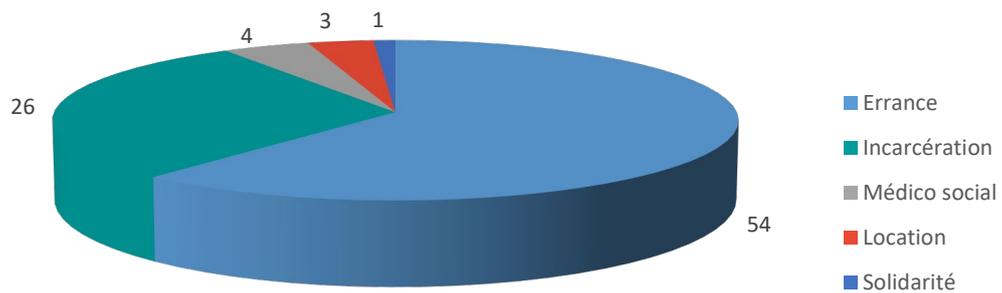
Les casiers judiciaires des personnes concernées affichent le plus souvent plusieurs condamnations et six sur dix ont déjà connu la prison. »

**Frédérique CORNUAU et Marianne JUILLARD Extrait Journal Le Monde 2021**

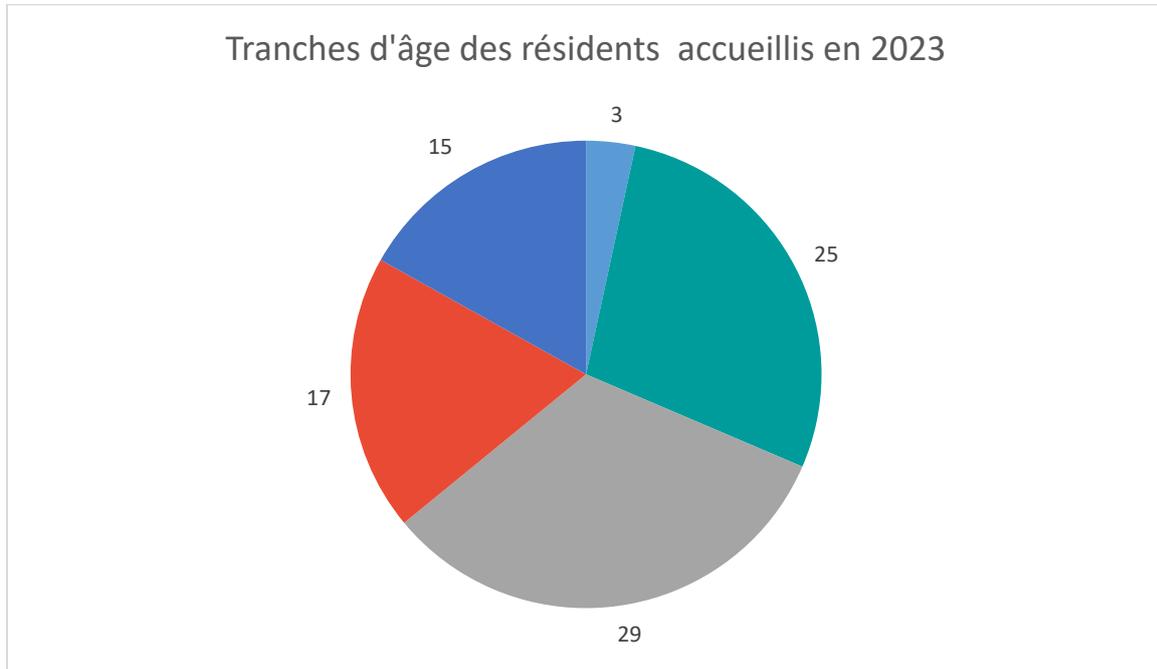
A noter que 26 résidents sur les 39 personnes nouvellement admises en 2023 vivaient dans la rue avant d'être accueillies avec une période d'errance allant de quelques mois à plusieurs années (plus de 20 ans). Certaines personnes ont été orientées pour une mise à l'abri dans le cadre d'une pathologie chronique avancée.

Ont été ainsi admises 2 personnes souffrant d'un cancer avancé. Un accompagnement avec l'association GAIA et le CAARUD Beaurepaire a été mis en place le temps d'une réorientation. Une des deux personnes est décédée à l'Institut de soins palliatifs Jeanne GARNIER ; son passage à Chemin Vert a permis que ce résident ne meure pas dans l'indignité.

## Lieu de vie des personnes avant leur admission

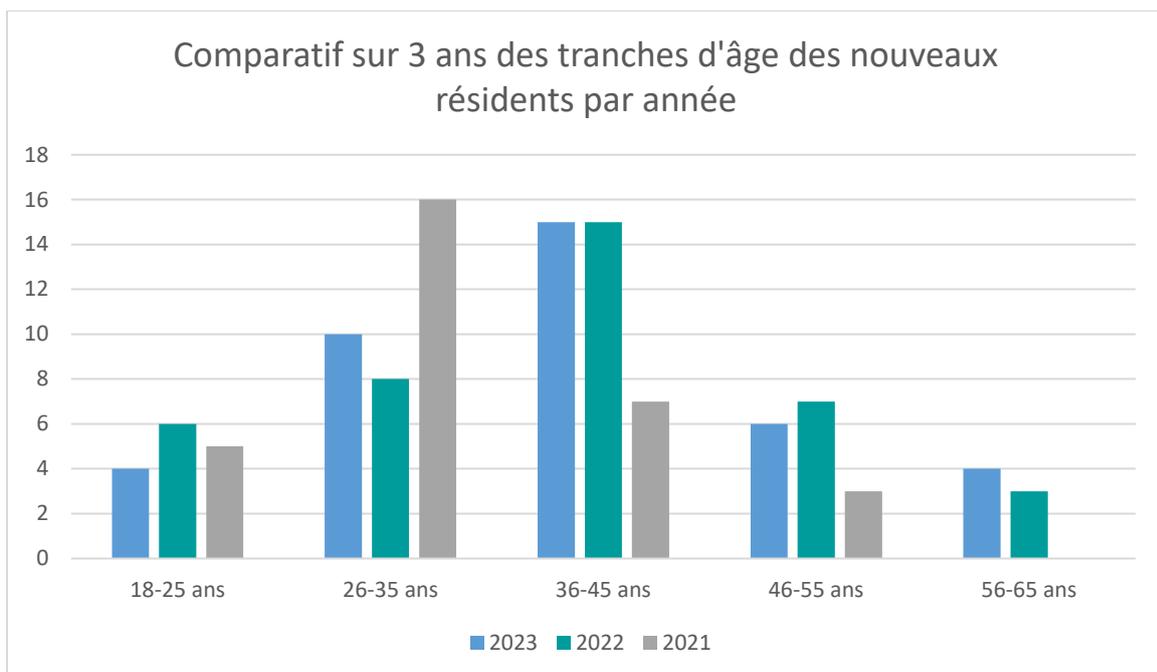


## 2. Age moyen des résidents accompagnés : 41 ans



**Focus sur la tranche d'âge des 39 personnes nouvellement accueillies en 2023 :** majoritairement des hommes âgés entre 26 et 45 ans. Ces données sont stables par rapport à celles de 2022.

Les résidents de moins de 25 ans représentent un public minoritaire. 4 jeunes hommes appartenant à cette tranche d'âge ont été accueillis en 2023. Un constat similaire peut être dressé pour l'accueil des personnes de plus de 56 ans, soit 4 personnes.



### 3. État de santé des personnes accueillies

On constate une augmentation importante du nombre de personnes avec une addiction à l'alcool. En 2022, 25% des résidents avaient une dépendance à l'alcool. En 2023, 39 personnes, 44%, sont concernées par une problématique d'alcool. Pour moitié, ces personnes ne sont pas suivies par un addictologue faute de places disponibles dans les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie.

Quelques chiffres « repères » concernant la santé des résidents de Chemin Vert :

- ✓ 39 personnes ont une addiction à l'alcool (44 % des personnes accompagnées) ;
- ✓ 47 personnes présentent une addiction aux produits (53 % des personnes accompagnées) ;
- ✓ 27 personnes ont une double addiction à l'alcool et aux produits (30 %) ;
- ✓ 18 personnes déclarent avoir un suivi psychologique (20%) ;
- ✓ 9 personnes ont un traitement médical (10%).

La question du traitement des addictions est centrale dans l'accompagnement des personnes vers un projet de réinsertion. Le CHRS bénéficie de partenariats avec des CSAPA, notamment le Centre Pierre Nicole, Nova Dona, Sénégal et EGO pour orienter ces personnes vers un centre d'addictologie. Mais force est de constater que ces centres de soins sont saturés et n'ont pas la capacité de répondre à toutes les sollicitations du CHRS.

A cela se rajoute le fait que bien souvent, l'addiction est si forte qu'elle limite voire abolit tout le pouvoir d'agir de la personne. Enfin, concernant les orientations vers des centres spécialisés, Il est souvent complexe d'identifier ce qui relève d'une question de santé mentale à celle d'un problème d'addiction. L'addiction pouvant être une réponse de la personne à un problème psychologique ou psychiatrique.

De nombreux résidents présentent une souffrance psychique et cumulent plusieurs addictions (alcool, produits psychoactifs). Le partenariat mis en place avec le CMP République fonctionne. Ce point d'accueil orientation est investi et plusieurs résidents ont accepté une prise en charge psychologique avec, par la suite, un accompagnement en lien avec leurs addictions. Toutefois, on constate que des résidents présentant des troubles psychiatriques refusent les soins et ne reconnaissent pas leur souffrance.

Quelle solution pour eux ? Comment les conduire vers le soin ?

La PSA Bastille reçoit les personnes sans RDV et en situation d'urgence. C'est une structure sur laquelle on peut s'appuyer mais ne répond pas à notre problématique.

Quelle intervention pour éviter la crise et le passage à l'acte potentiel ?

Comment casser les représentations existantes et persistantes autour de la santé mentale ?

Sandrine BOURGOIS : Assistante de Service Social

### Les partenaires de la coordination de santé mentale de Chemin Vert.

Depuis 2022, constatant la grande difficulté de pouvoir accompagner vers un projet de réinsertion une personne avec un problème psychique, le CHRS a entrepris de renforcer ses relations avec les grands acteurs du soin du territoire du 11ème : le CMP République, La CAP Bastille, l'USPPIIC.

- ✓ **Le Centre médico-psychologique (CMP République)** : création d'une permanence d'orientation mensuelle vers le CMP en juin 2023. Deux psychologues du CMP reçoivent en entretien dans le CHRS 2 ou 3 résidents orientés par les travailleurs sociaux. Également, toutes les 8 semaines, l'équipe du CMP rencontre les travailleurs sociaux pour une réunion de synthèse. La réunion permet d'échanger autour de situations des personnes hébergées qui ont un suivi psychologique au CMP, dans le respect du secret médical.
- ✓ **L'Unité de soins psychiatriques de particulière intensité et d'intervention de crise (USPPIIC)** : depuis 2022, l'équipe entretient des contacts avec L'USPPIIC pour des évaluations de situations concernant des résidents qui montrent des signes alarmants d'agitation. L'unité est intervenue en 2023 pour un résident qui développait une forme de paranoïa qui rendait impossible tout adhésion à l'accompagnement.

- ✓ **Le Centre d'accueil psychiatrique (CAP) Bastille** : tout résident qui évoque des tendances suicidaires ou qui a absorbé un cocktail d'alcool et de valium est systématiquement orienté vers le CAP Bastille. 4 résidents ont été orientés par l'équipe socio-éducative. Ils ont été suivis par un soignant. Cette fluidité entre le CHRS et le CAP est très sécurisant pour l'équipe, souvent démunie par rapport à la détresse profonde de certains résidents et est bien sur déterminante pour la personne.
- ✓ En 2023, des contacts ont été pris avec **l'EMPP du secteur du 11<sup>ème</sup>**. Deux réunions ont eu lieu en présence d'Eveline BASTILLE, Directrice du Pole Hébergement, de Claire PETAVY, IDE et Cyrille CANETTI, Psychiatre le 21 juin et le 17 octobre 2023 pour définir un projet de collaboration dans le cadre de la mesure 9. Cette mesure issue des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie vise à faciliter la prise en charge psychologique des personnes en situation de précarité dans les centres d'hébergement et lieux d'accueil. A ce jour le projet reste à préciser.

## 4. Situation au regard de la justice des résidents

84 % d'entre eux sont sous main de justice et 11% sortent directement d'incarcération libres de toute mesure de justice.

84 % des 89 résidents présents en 2023 bénéficiaient d'une mesure de justice à leur arrivée. Le Sursis de mise à l'épreuve (SME) reste toujours la mesure la plus représentée au CHRS (65 % des mesures de justice) suivie par les Placements extérieurs et Surveillances électroniques (24 % des mesures de justice). À noter que l'établissement accueille des résidents qui ont une mesure de Placement à l'extérieur pour la quatrième année consécutive. Le nombre de Placement à l'extérieur reste stable.

<i>Aménagement de peine à leur arrivée au CHRS</i>	
Semi-liberté	0
DDSE	4
Liberté conditionnelle	1
Placement à l'extérieur	14
<i>Peine alternative</i>	
Sursis mise à l'épreuve	49
TIG	2
<i>Peine principale ou complémentaire en dehors de la prison</i>	
Suivi socio-judiciaire	3
<i>Dans l'attente d'un jugement</i>	
Contrôle judiciaire	1
ARSE	0
<i>Peine terminée à leur sortie d'incarcération</i>	
A leur admission au CHRS	14
<b>TOTAL</b>	<b>89</b>

# LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

---

## 1. Vie de l'équipe

L'équipe socio-éducative a continué à s'adapter aux changements liés aux travaux d'humanisation mais dans un contexte rendu plus difficile du fait :

- ✓ comme, tous les métiers du secteur du Care, notre secteur est touché par les difficultés de recrutement et par le remplacement du poste d'éducateur. Le public accueilli est aussi un autre facteur déterminant.
- ✓ le contexte actuel et la durée des travaux, sont aussi, un autre facteur de fatigabilité et d'instabilité des équipes, et se traduisent par des arrêts maladies et le recours à de l'intérim pour maintenir une continuité de service. Néanmoins, cela engendre aussi de l'instabilité au niveau des résidents, qui parfois doivent changer de référent.
- ✓ l'équipe dans son ensemble s'est adaptée aux changements des nouveaux profils des résidents. Néanmoins, ce changement a mis l'équipe à rude épreuve. En fait, il est très compliqué d'établir des relations continues avec des personnes qui souffrent de troubles psychiques et de comportement. Des personnes en instabilité rencontrent souvent des difficultés à s'exprimer et se manifestent parfois avec une communication peu adaptée, ce qui peut être très déstabilisant, voire insécurisant.

**Les travailleurs sociaux, les agents d'accueil et les surveillants de nuit ont montré leur capacité une nouvelle fois de travailler dans trois départements d'Ile de France et selon trois modalités d'hébergement distinctes :**

En septembre 2022, la nécessité de fermer les 10 appartements partagés dans le 13ème arrondissement à Paris a engendré l'ouverture de 15 studettes à Vincennes dans un établissement précédemment occupé par un CHRS de l'Îlot et dont l'activité venait d'être transférée à Fontenay-sous-Bois. Ces 15 hébergements sont en diffus regroupés. Les personnes y vivent en toute autonomie car il n'y a pas d'équipe présente de façon continue en journée à l'exception d'un veilleur de nuit.

✓ **la Seine-Saint-Denis**

6 appartements partagés à Aubervilliers en diffus accueillent 15 personnes au total (2 ou 3 personnes par appartement) dans une résidence familiale. Ces appartements sont répartis sur 4 blocs différents.

✓ **Vincennes**

Au sein d'une maison de ville, nous avons 15 studettes équipées en cuisine et salle de bain, mais avec sanitaire partagé. Elles sont réservées aux personnes ayant une insertion professionnelle, et en bout de parcours avant l'accès au logement autonome.

✓ **Paris**

30 places dans un collectif de 5 étages rue du Chemin vert dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

Un planning hebdomadaire définit les temps de présence des travailleurs sociaux et des agents d'accueil à Vincennes et à Aubervilliers. L'équipe socio-éducative est présente en moyenne une fois par semaine à Vincennes et une autre fois à Aubervilliers via des visites techniques et éducatives dans les hébergements, le mardi ou le jeudi de 13h à 17h.

**En 2023, l'activité a aussi été marquée par la recherche de nouveaux projets avec les bénévoles :**

- ✓ des ateliers numériques sur téléphone portable pour accompagner les résidents à devenir autonome dans leur gestion des actualisations de situations (France Travail, CAF.) : un atelier pensé fin décembre 2023 et concrétisé en février 2024 ;
- ✓ des séances de FLE en soutien de la compréhension et de la maîtrise de la langue française (2 fois par semaine) ;
- ✓ des sorties culturelles ou de loisirs (découverte du musée du Louvre ...) ;
- ✓ le CHRS a aussi le projet de créer une permanence de juristes et d'avocats bénévoles en soutien de l'accompagnement. Des contacts avec des juristes bénévoles sont en cours.

## **2. Actions d'accompagnement : un parcours identifié**

**L'Accueil de nouveaux résidents, une activité en continu tout au long de l'année.**

**39 admissions de nouveaux résidents en 2023**

31 personnes ont été orientées par le SIAO et 8 autres proviennent du Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Paris (SPIP 75) dans le cadre d'une convention avec la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris (DISP).

Le parcours du résident entre les trois sites du CHRS a été reconduit en 2023

- ✓ **Étape 1 :** accueil de la personne à son arrivée dans le collectif de Chemin Vert. C'est le temps de l'observation. La personne se familiarise avec l'équipe socio-éducative, rencontre son référent social et appréhende le fonctionnement du centre.
- ✓ **Étape 2 :** en fonction du souhait du résident et de sa capacité à vivre de façon autonome, une orientation vers un hébergement en appartement partagé avec deux autres résidents lui est proposé à Aubervilliers. Il n'existe pas de délai fixe à respecter. La personne quitte le collectif pour un appartement partagé quand elle est prête.
- ✓ **Étape 3 :** le résident travaille ou possède des ressources stabilisées. Il rejoint une studette à Vincennes ce qui constitue une dernière étape avant une sortie préparée avec le SIAO.
- ✓

**En 2023, l'établissement a particulièrement renforcé son accompagnement autour de trois thématiques : la remobilisation et l'accès à l'emploi ou à la formation, l'orientation vers le logement, la recherche de solutions pour des résidents qui ont un problème de santé mentale.**

### L'accès à l'emploi pour lutter contre la récidive et réussir un projet d'insertion

L'accès à l'emploi avec une permanence hebdomadaire d'un Conseiller d'insertion professionnelle des AQI IDF à partir de juin 2023. Bilan de la permanence qui a débuté en juin 2023. Les orientations sont proposées par les travailleurs sociaux.

MOIS	Nombre de Rdv	Nombre d'entretiens	Orientations	Embauches	Sans suite aucune
Juin	1	1	1	0	0
Juillet	4	3	2	1	2
Août	12	12	6	2	1
Septembre	3	3	2	1	2
Octobre	7	6	4	1	4
Novembre	5	4	3	0	0
Décembre	4	4	3	0	0
Total	36	33	21	5	0

Par ailleurs, un partenariat actif avec France Travail permet de recevoir des offres de recrutement et de formation qui sont proposées par les travailleurs sociaux aux résidents. Des partenariats existent également avec le GEIQ IDF pour des propositions d'emplois ou des contrats de professionnalisation. Le CHRS collabore très activement avec des ETTI : Villette Emploi ou Morgan service et des associations de remobilisation comme Wake Up, Emmaüs Défi, FAIRE et AQI IDF.

### **L'orientation vers le logement : l'appui du SIAO et le partenariat avec Interface**

Cette orientation passe par plusieurs étapes : l'inscription sur le SI SIAO, la réalisation effective de la demande de logement social, l'accompagnement vers un emploi stable. Lorsque le résident a une activité professionnelle régulière et peut justifier de ressources, une demande de réorientation est faite sur le SI SIAO. Nous avons sollicité le SIAO afin d'évoquer et échanger autour des situations complexes de personnes avec des problématiques, présentes depuis plusieurs années, notamment celles ayant plus de 60 ans.

L'équipe a cherché à impliquer davantage les résidents dans les démarches d'accès au logement afin que la personne puisse mieux en comprendre le sens. Celle-ci est aussi invitée à solliciter directement les bailleurs pour des demandes de résidences sociales en complément du travail de son référent.

Ce travail de co-renseignement des dossiers requiert beaucoup de temps. Il a été privilégié dans le cadre de résident en situation de grande fragilité avec la nécessité d'être rassuré pour la suite de leur parcours. Ainsi, nous avons fait appel à la mission Interface, qui nous a appuyé dans notre démarche. Ce service, piloté par le Samu Social, dédie une équipe dont l'objectif est d'apporter des connaissances aux travailleurs sociaux sur les dispositifs existants pour les personnes en situation de handicap ou de plus de 60 ans, pour qui les sorties de l'hébergement sont difficiles. Ce témoignage en est une illustration.

*« Arrivé le 4 décembre 2015 dans le cadre d'un aménagement de peine type Placement sous bracelet électronique, Monsieur S. n'aurait jamais imaginé rester près de 8 années au sein de notre hébergement et n'en ressortir que le 28 décembre 2023. Comment a-t-on pu en arriver là ? Retours sur un parcours d'hébergement.*

*D'abord, il a fallu rétablir les droits administratifs de Monsieur S. tant en ce qui concerne sa protection sociale, ses ressources et l'ouverture d'un compte bancaire. Souffrant d'une hernie discale chronique, Monsieur S. nécessitait un accompagnement aux soins.*

*Ainsi, Monsieur S. a perçu son RSA dès janvier 2016 et il a pu bénéficier d'un suivi médical au long cours, que nous avons pu suivre en lien avec son médecin traitant grâce à des droits CSS ouverts et renouvelés régulièrement. Nous avons initié également une recherche d'emploi, qui n'a pu se concrétiser de façon durable du fait de problèmes de santé récurrents. Pour autant, et en parallèle nous avons monté une demande de logement social.*

*Malheureusement l'état somatique de Monsieur S. s'est fortement dégradé, et en lien avec son médecin nous avons initié une demande de reconnaissance de Travailleur handicapé, et le versement d'une Allocation adulte handicapé (AAH). En 2021, Monsieur S. obtenait son statut de Travailleur handicapé, et à ce titre perçoit l'AAH. Entretemps, nous avons initié et validé un recours DALO, n'ayant pas eu de proposition de (re)logement via le SIAO. Enfin, un dossier ARPP sera monté et validé auprès de la mairie de Paris, qui le reconnaitra prioritaire.*

*L'âge avançant, et en lien avec la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, des droits retraite ont été validés, se substituant ainsi à son AAH. Cependant, que nous n'avions pas reçu la moindre proposition de réorientation via le SIAO.*

*Et alors que nous allions renoncer, nous avons rencontré INTERFACE, et notamment Charline M. qui s'est investie totalement dans cet accompagnement, ici actualisant et rendant plus pertinent encore notre rapport social, là s'assurant de la présence de toutes les pièces nécessaires à l'étude de la candidature de Monsieur S.*

*Initiée en juin, Monsieur S. recevra une proposition de relogement en septembre. Et après avoir validé l'orientation, constitué le dossier- locataire, Monsieur S. signera son contrat de bail le 19 décembre. Le 28, il quittait- enfin le CHRS. Depuis, Monsieur S. ne nous a pratiquement pas rappelé, heureux dans son nouveau logement.*

*La sortie du CHRS est encore complexe, et une opération délicate dans sa mise en œuvre, et ce en dépit de situation sociale et professionnelle stabilisées. Une vraie politique nationale de relogement en sortie d'hébergement initiée dès le début de la prise en charge, et mettant en avant l'insertion professionnelle comme condition sine qua none pourrait être une solution. Mais peut-être nous faut-il envisager d'autres formes de relogement, aujourd'hui marginales et dans tous les cas en partenariat. Le relogement de nos usagers dépend de chacun d'entre nous Travailleurs sociaux, partenaires, citoyens. Gageons qu'un jour peut-être, sortie d'hébergement rimera avec nouveau logement. »*

Pascal, éducateur spécialisé

Le CHRS a également fait évoluer ses modalités d'accompagnement en privilégiant les actions collectives afin de renforcer l'empowerment des résidents et favoriser un esprit de solidarité.

## Les ateliers collectifs

### Ateliers remobilisation vers l'emploi

Focus sur « Bâtir un projet qui a du sens » du 19 avril au 31 mai 2023, chaque mercredi de 10h à 12h. Une participation de 5 à 8 résidents par atelier.

Création d'un parcours de remobilisation vers l'emploi d'un groupe de résidents dans le cadre d'une activité collective. Le but est ainsi de remettre en mouvement les bénéficiaires, de leur permettre d'échanger autour des sujets abordés et les remettre en contact avec le Conseiller d'insertion professionnelle des Atelier Qualification-Insertion d'Île-de-France (AQI IDF).

Les intervenants du parcours mobilisés : 2 travailleurs sociaux, 1 CIP, 1 DRH, 1 bénévole ancien chef d'entreprise et un partenaire (La Cravate Solidaire).

### Le contenu du parcours

- ✓ les partenaires du secteur

Des séances destinées à apporter des connaissances théoriques et pratiques sur les partenaires emploi. Présentation des différents dispositifs existant : Pôle Emploi, Atelier Qualification-Insertion, Atelier et chantier d'insertion, Entreprise de travail temporaire d'insertion, associations, etc. Plateforme de l'inclusion (avec inscription pour chaque participant)

- ✓ le contrat de travail, droits et devoirs

Des séances destinées à l'apport de connaissances théoriques et pratiques sur le contrat de travail, ses différentes formes (CDD, Intérim, CDDI, CDI), son contenu (obligatoire et facultatif), les droits qu'il consacre.

- ✓ savoir communiquer

Des séances destinées à apporter des connaissances théoriques et pratiques sur les différents modes de communication, lesquels sont adaptés dans des situations type et face à des interlocuteurs identifiés.

### Evaluations du projet par questionnaire

Les échanges ont été riches et ont constitué un déclencheur dans la remise en mouvement des participants à qui cela a donné plusieurs pistes pour le futur. Sept d'entre eux ont retrouvé une activité professionnelle :

- ✓ 2 en contrat durée déterminée d'insertion (CDDI) ;
- ✓ 2 en contrat saisonnier ;
- ✓ 2 en contrat d'intérim ;
- ✓ 1 en contrat d'apprentissage.

Un premier résultat positif compte tenu du fait qu'un résident sur quatre n'a pas de projet professionnel défini et parfois un sur dix n'a jamais travaillé, ou peu de temps.

### Ateliers culturels et artistiques :

#### **L'établissement a soutenu des projets d'artistes et de comédiennes.**

- ✓ réalisation d'un podcast par la Compagnie ventre collectif les 13 et 19 décembre de 19h à 20h. Des résidents ont été invités à partager leurs meilleurs souvenirs de Noël avec des comédiennes de la troupe ventre collectif. Ces dialogues serviront de base à la création d'une performance scénique par les comédiennes. 3 résidents ont participé à la première rencontre et 4 autres la fois suivante.
- ✓ le 15 décembre 2023, des étudiants en 1<sup>ère</sup> année de l'Ecole supérieure de réalisation audiovisuelle (ESRA) ont photographié un atelier « Savoir de base » animé par Ablaye DEME, éducateur spécialisé. 5 résidents ont participé à l'atelier. A partir des photographies, les étudiants ont créé une vidéo avec une bande son expliquant les missions du CHRS Ilot Chemin Vert.

#### **Chemin Vert a organisé une consultation des résidents pour l'organisation d'activités**

Nous savons qu'une insertion réussie passe par l'insertion professionnelle, mais aussi l'implication des personnes dans les domaines des loisirs, culture, sport, ...C'est dans cette perspective que nous avons recruté un agent d'accueil en fin d'année ayant de l'appétence pour développer ces activités. Ainsi, dès décembre, une consultation par questionnaire a permis à 20 résidents de s'exprimer sur leurs souhaits. A noter que la participation à une journée de volontariat en tant que bénévole dans une association est le premier choix des résidents, puis la pratique du sport et le 3<sup>ème</sup> choix correspond à des sorties culturelles.

La mise en œuvre s'est concrétisée par l'organisation d'une sortie « Escalade » dans un centre sportif de l'est paris début janvier 2024.

## Champ Libre, association de bénévoles a organisé également plusieurs projets de sortie.

Sortie au cinéma découvrir le film OMAR LA FRAISE place Gambetta Paris 20.

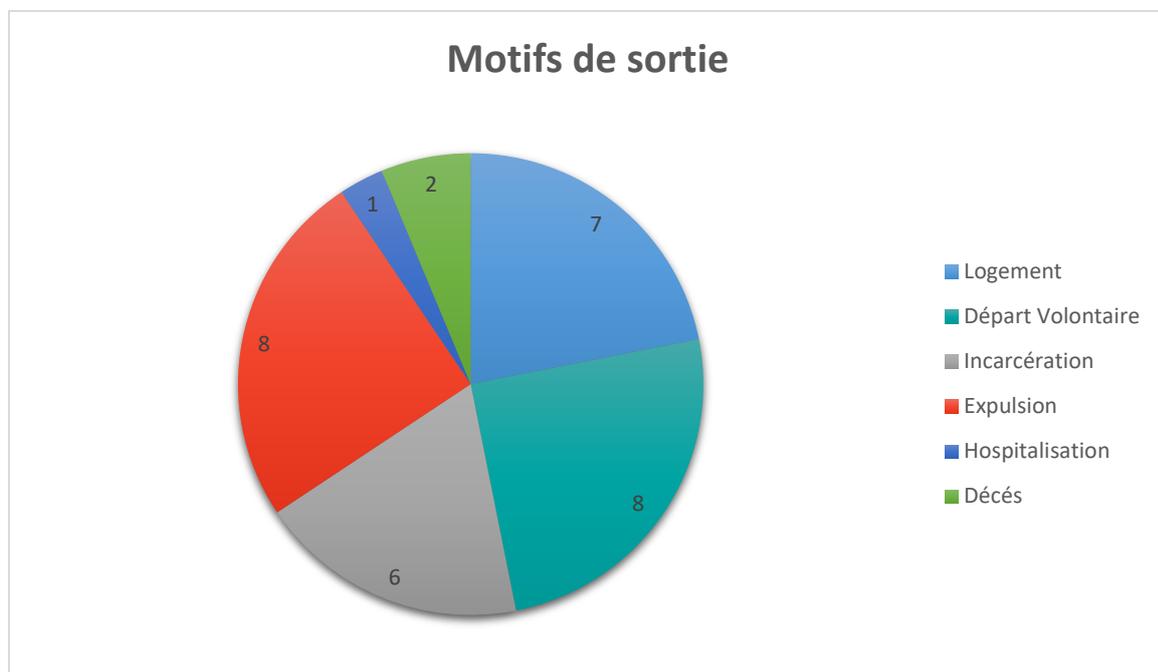
Verbatim de Champ libre « La sortie cinéma s'est très bien passée. Nous avons profité du beau temps pour aller jusqu'au Mk2 Gambetta à pied, nous les trois bénévoles de Champ Libre et les deux participants Alexandre et Rony. Il y a des moments très drôles dans *Omar la Fraise* et les images sont belles. Nous sommes passés par le cimetière du Père Lachaise histoire de se balader un peu avant de rentrer.

Nous avons d'autres projets et Il y a différentes pistes : une visite du cimetière du Père Lachaise, aller à la TEP Ménilmontant, aller faire un pique-nique dans un parc... »

- ✓ atelier Dessin ;
- ✓ découverte du Père Lachaise ;
- ✓ atelier jeux de société (scrabble et jeux d'échecs)

## LES MODALITÉS DE SORTIES DU CHRS

32 personnes sont sorties du CHRS en 2023 (versus 38 personnes en 2022).



- ✓ les expulsions concernent essentiellement les résidents hébergés au sein du collectif de Chemin Vert. Ces personnes refusent le cadre de l'accompagnement ou/et sous l'emprise de l'alcool et de stupéfiant sont menaçantes ou agressives. Malgré plusieurs

avertissements notifiés, voire des plaintes au commissariat, afin de garantir un cadre de sécurité pour tous, nous notifions une fin de prise en charge.

- ✓ notons aussi un part des départs volontaires, notamment pour des personnes ayant encore des liens familiaux ou amicaux.
- ✓ le nombre plus important de réincarcération du fait de peines non effectuées, à la suite de faits qui jusqu'alors n'avaient pas été jugés.
- ✓ le partenariat avec INTERFACE qui a favorisé l'accès à une pension de famille à deux résidents souffrant de pathologie chronique.
- ✓ l'orientation d'une personne en fin de vie au CHRS.
- ✓ l'hospitalisation d'un résident en hôpital psychiatrique sur une période de 3 mois.

Bien que le nombre de sorties positives soit en baisse par rapport à 2022 (46% en 2023 versus 68% en 2022), des actions visant à inverser cette tendance ont été mises en place cette année : activation du tableau de priorisation des résidents en situation de quitter le CHRS pour une résidence sociale ou une pension de famille avec le SIAO et partenariat avec INTERFACE.

### L'accès à l'emploi et à la formation des 32 personnes sorties du CHRS 2023 : 50% des résidents sortants étaient en activité

L'établissement est depuis plusieurs années mobilisé sur le retour à l'emploi au travers d'un référent emploi au sein de l'équipe éducative. La permanence hebdomadaire d'un Conseiller d'insertion professionnel de l'Îlot a favorisé la consolidation de l'activité.

16 résidents sur les 32 sortis en 2023 étaient en activité (soit 50 % des résidents) :

- ✓ 5 résidents avaient un contrat en CDI (6 en 2022) ;
- ✓ 5 résidents étaient en Contrat à durée déterminée en insertion (CDDI) (6 en 2022) ;
- ✓ 1 résident avait un contrat en CDD (7 en 2022) ;
- ✓ 1 résident avait créé un statut d'auto-entrepreneur (2 en 2022) ;
- ✓ 4 résidents suivaient une formation (2 en 2022).

**À noter que 3 résidents sur les 4 retournés en incarcération en 2023 étaient en activité professionnelle.**

K., jeune homme célibataire de 26 ans a été admis sur le CHRS le 14/06/2022. Peu avant son arrivée, il avait été hébergé temporairement par l'association des Enfants du canal en hôtel. C'est dans ce cadre qu'il nous a été orienté. Auparavant, Il vivait dans des squats, ou dans des colocations « non officielles ». Il est originaire de Bordeaux et issue d'une fratrie de 3 frères. Peu avant sa majorité il avait quitté le domicile parental à la suite d'un conflit important avec son père, laissant Kevin isolé sur le plan familial. Avant son départ de chez ses parents, son père étant entrepreneur dans le secteur du nettoyage industriel, Kevin avait commencé chez celui-ci un apprentissage, qu'il ne finalisera pas.

Commence alors pour lui un parcours dans la marginalité et la délinquance. Ce qui lui a valu plusieurs condamnations dont une peine d'emprisonnement ferme de 10 mois toujours en attente d'être effectuée. Lorsqu'il arrive au CHRS, il bénéficie déjà d'un Contrat à durée déterminée d'insertion d'agent d'entretien en bionettoyage. Il travaille dans un organisme public de la ville de Paris. L'employeur semble satisfait, le contrat de 4 mois est renouvelé une première fois.

Seul souci : l'employeur (organisme public) ne remet qu'après plusieurs mois de retard les fiches de salaires. Avec son accord, nous le contactons il reconnaît le problème, mais lui-même explique qu'il n'a pas la maîtrise de la gestion RH car celle-ci est dédiée à un prestataire extérieur. Cela dure plusieurs semaines, nous tentons sans succès de contacter ledit prestataire, finalement après plusieurs relances de notre part celui-ci il finit par les fournir. A ce stade, nous l'orientons vers une résidence sociale.

Durant cet intervalle, il décide de changer d'employeur. Le poste convoité lui permettrait d'obtenir un CDI et donc de sécuriser son parcours professionnel, d'augmenter ses revenus et son niveau de qualification. Après une rapide évaluation de la faisabilité de son projet, nous le soutenons car il a montré de réelles compétences à occuper son premier poste, et nous sentons que la valeur « travail » est bien présente dans son identité. Il sait aussi pouvoir s'appuyer sur nous si besoin pour l'aider à gérer la pression liée à ce nouvel emploi.

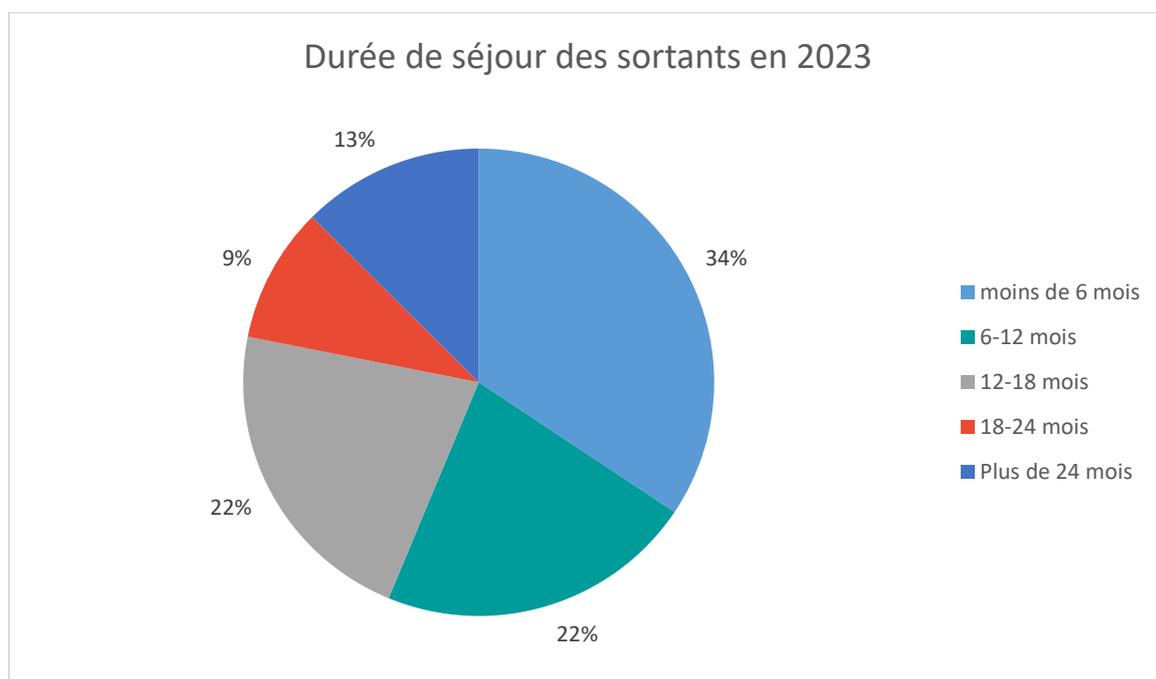
De fait il devient « chef d'équipe » toujours dans le secteur du nettoyage. Cela se passe bien, nous échangeons régulièrement, il travaille beaucoup, découvre ses nouvelles responsabilités de manager d'équipe, doit gérer les absences des salariés et les remplacer au pied levé afin de garantir les prestations ménages pour les clients. Après plusieurs mois dans ce poste, à la suite de l'orientation en résidence sociale, K. se voit proposer une studette et emménage dans son nouveau logement. Lors de son départ du CHRS, nous actons ensemble, la possibilité de lui

adresser certains de nos résidents en recherche d'emploi, dès lors qu'il s'agit de candidats sérieux.

Pascal L, Educateur spécialisé

#### Durée de séjour des personnes sorties :

- ✓ 11 personnes sortantes avec une durée de séjour inférieure à 6 mois, cette donnée est stable par rapport à 2022 qui concernait 13 personnes ;
- ✓ 7 des personnes présentes depuis plus de 18 mois ont elles aussi quittées le CHRS.



### 3.L'accompagnement spécifique des personnes en Placement extérieur

En 2023, 11 personnes avec une mesure de Placement à l'extérieur ont été accueillies au CHRS. 37 demandes ont été étudiées par l'équipe et 15 candidatures ont été retenues.

Par ailleurs, les travailleurs sociaux ont effectué des permanences dans les établissements pénitentiaires. En moyenne, 3 personnes détenues y sont rencontrées par permanence.

- ✓ au Centre pénitentiaire Paris La Santé : le 3/08, le 17/08, le 24/10 et le 8/11.
- ✓ au Centre pénitentiaire de Fresnes : le 2/02, le 17/08 et le 23/11.
- ✓ au Centre de détention de Melun : le 19/09.

**Les personnes bénéficiant d'une mesure de Placement à l'extérieur nécessitent un accompagnement spécifique.** Le Placement à l'extérieur se différencie des autres modalités d'accompagnement par l'obligation de contrôler les horaires d'entrées et de sorties de la personne. Le résident est tenu de respecter les horaires indiqués dans le jugement ou, à défaut, les horaires du règlement de fonctionnement du CHRS.

L'absence d'une signature est systématiquement signalée au Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP). Le travailleur social en informe le résident concerné et échange sur les raisons du retard ou de l'oubli dans un objectif éducatif. Il sensibilise le résident sur les enjeux de la mesure, l'accompagne et le soutient dans ce projet.

#### **Focus sur l'accès à l'emploi des 11 résidents :**

- ✓ 3 résidents n'ont pas pu entamer une démarche à la suite de problèmes de santé ;
- ✓ 1 résident a participé au parcours : « Bâtir un projet qui a du sens » ;
- ✓ 1 résident a bénéficié d'une remise à niveau par l'association FAIRE ;
- ✓ 1 résident a trouvé un travail par lui-même ;
- ✓ 5 résidents ont été accompagnés par le CHRS Chemin Vert vers des emplois d'insertion avec notamment la collaboration du Pole-Emploi Justice via le dispositif : Préparation professionnelle à l'accès à l'emploi (PPAE).

Dans la mesure du possible, il est demandé au CPIP de proposer des candidatures de personnes détenues qui ont un projet professionnel à mettre en place dès le début de leur aménagement de peine. Cette préconisation concerne plus spécifiquement les personnes qui ont effectué des longues peines.

## 4. L'inscription dans la démarche qualité et l'évaluation.

Comme tous les établissements, notre établissement CHRS Chemin Vert va être soumis en 2025 à une évaluation externe par un cabinet qualifié. Dans cette perspective, l'association l'Ilot, a souhaité engager une démarche qualité avec l'ensemble de ses établissements d'hébergement. Aussi, sous la coordination de la Direction de Pôle Hébergement et l'appui de la responsable qualité et de la Directrice des ressources humaines, nous avons opté pour une méthode de groupe de travail transversal commune à l'ensemble des établissements d'Île-de-France et d'Amiens. A partir des objectifs du référentiel de la HAS, les responsables ou des directeurs sont pilotes de thématiques, qu'ils mènent avec un référent travailleur social ou agent d'accueil. Au terme de la réflexion, les outils et la procédure sont présentés par le groupe, amendés et validés de façon collégiale par les responsables. À charge au responsable de le mettre en application dans son établissement, en s'appuyant sur le co-référent du groupe.

Ainsi, les groupes de travail inter-établissements ont été définis et ont commencé à se mettre en place autour de plusieurs thématiques :

- ✓ instances représentatives des résidents ;
- ✓ questionnaire de satisfaction ;
- ✓ le dossier du résident ;
- ✓ le respect des droits fondamentaux ;
- ✓ plan de gestion de crises et continuité de l'activité ;
- ✓ bientraitance et prévention des risques de maltraitance ;
- ✓ bientraitance et prévention des risques de maltraitance et de violence.

L'ensemble de ces outils et procédures devra être déployé au plus tard le 15 juin 2024.

De façon concomitante, un cabinet pilotera avec l'ensemble des équipes à la réécriture des projets d'établissement. Ceci nous permettra de mettre à jour les livrets d'accueil, les contrats de séjour, les règlements de fonctionnement, et assurer la bonne application de la loi 2002-2. Le CVS ou les instances en place seront bien entendu associés à ce travail de réflexion.

### **La mise en place du Conseil de la vie sociale (CVS)**

Concernant la thématique des instances, nous avons organisé des réunions préparatoires avec les résidents en vue de la tenue d'élections de représentants au Conseil de la vie sociale, instance consultative des résidents. Celle-ci réunit des représentants de l'association gestionnaire et des résidents élus sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, notamment sur les droits et libertés des personnes accompagnées,

l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socio-culturelle et les prestations proposées, les projets de travaux et d'équipements, etc.

Trois semaines de sensibilisation se sont traduites par des réunions collectives par étage, une présentation formalisée pour tous. Puis nous avons recueilli les candidatures avec les professions de foi. Les élections ont permis d'élire 4 résidents en décembre 2023.

Dès janvier, cette instance consultative va permettre de donner tout son sens et ainsi recueillir les demandes des résidents, mais aussi, informer de notre côté des évolutions à venir de l'établissement.

## Abécédaire de Chemin Vert (extraits)

**A** comme admission, sortant de détention avec ou sans aménagement de peine et dépourvu d'hébergement.

**B** comme but : l'insertion socio professionnelle, par l'emploi en lien avec nos partenaires locaux qui nous font confiance depuis 2 ans à présent (DPS, REAGIR, VILETTE EMPLOI) et la sortie du CHRS (via le SIAO) dans le logement.

**C** comme collectif, mis à mal quotidiennement, du fait des travaux de rénovation débutés voilà 3 ans à présent, dont nous espérons la fin en 2024. C'est aussi la présence un Conseiller d'insertion professionnelle détaché qui tient des permanences hebdomadaires. Ce sont enfin des relations et des synthèses régulières avec les Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation.

**D** comme diffus, concomitant de notre collectif et qui nous a obligé à développer de nouvelles stratégies éducatives d'accompagnement.

**E** comme Emploi, pierre angulaire de notre accompagnement. En 2023, nous avons pu développer un temps collectif d'information axé sur tous les aspects de l'emploi et qui a fédéré une douzaine d'utilisateurs durant 1 mois et demi. Au 31 décembre, 8 utilisateurs occupaient un emploi à durée indéterminée, 3 à durée déterminée, 5 effectuaient des missions d'intérim de longue durée, 7 avaient signé - ou renouvelé - un Contrat à durée déterminée d'insertion et 4 étaient engagés sur un parcours formatif.

**H** comme habiter ensemble, notre défi quotidien – notamment dans nos hébergements dans le diffus, et au sein desquels l'utilisateur partage des espaces communs (cuisine, douche et toilette) dans un appartement de droit commun.

**I** comme isolement, contrecoup de notre hébergement diffus et qui nous a obligé à développer une certaine vigilance sur les plus fragiles de nos utilisateurs.

**I** comme **INTERFACE**, dispositif du SAMU Social 75 qui nous soutient et renforce nos demandes de réorientation et a permis ainsi la sortie de 2 utilisateurs en 2023.

**J** comme Joie ressentie par Monsieur S. lors de la réception d'une proposition et la validation de sa réorientation vers un logement, après un séjour dans le CHRS de près de 8 ans. Cette réorientation a été rendue possible grâce à notre collaboration étroite avec INTERFACE.

**M** comme mort. En 2023, le CHRS a vécu 2 décès. Le 1<sup>er</sup>, d'un ancien utilisateur parti en province, ayant récidivé et qui nous a beaucoup interrogé sur notre accompagnement. Le second fortement pris dans son addiction à l'alcool, hospitalisé en urgence.

**O** comme orientation, tant en interne après une période d'observation sur notre collectif pour intégrer soit nos studettes à Vincennes (dans le cas d'une activité professionnelle et l'absence de mesure de justice) ; qu'externe via le SIAO, vers le logement et notamment les résidences sociales.

**P** comme Permanence Orientation, initiée conjointement par le CMP REPUBLIQUE et l'Equipe, permettant à nos usagers de rencontrer tous les mois un psychologue avant de débiter le cas échéant un suivi au long cours dans les locaux du CMP ; comme Permanences Emploi, hebdomadaires et réalisées par un CIP détaché.

**S** comme sortie, rendue possible par notre partenariat actif avec INTERFACE. En 2023, un usager reconnu travailleur handicapé, et percevant l'Allocation adulte handicapé a pu être orienté vers une Pension de famille en soutien avec la division Handicap et notamment l'intervention soutenue de Laura B. ; l'autre résident âgé de 62 ans et percevant sa pension de retraite a intégré un appartement de ville en soutien avec la division Personne Âgée et l'intervention soutenue de Charline M.

# PERSPECTIVES 2024

---

## 1. Des objectifs liés à l'ouverture du nouveau bâtiment :

- ✓ mettre en place le CPOM avec le CHRS Îlot Val- de-Marne ;
- ✓ rédiger un nouveau projet d'établissement ;
- ✓ mettre en place une démarche qualité pour accompagner la transformation des modalités d'hébergement.

## 2. Gérer la logistique du déménagement et de l'aménagement :

- ✓ équiper l'établissement, meubler 35 studettes (literie, mobilier, ...) ;
- ✓ équiper les bureaux et les espaces de travail de l'équipe (travailleurs sociaux, agents d'accueil, veilleurs, ouvrier qualifié et agentes d'entretien).

## 3. Des objectifs liés à l'accompagnement socio-éducatif :

- ✓ penser un plan de relogement pour l'ouverture du nouveau bâtiment de 35 places ;
- ✓ accompagner les résidents dans la gestion de leur studette au savoir habiter ;
- ✓ mettre en place des ateliers « cuisine » pour permettre aux résidents de confectionner des repas simples, économiques et diététiques ;
- ✓ renforcer la coordination de santé mentale pour mieux répondre aux besoins des personnes ;
- ✓ construire un parcours d'étapes spécifiques pour les résidents éloignés de l'emploi.

## 4. Renforcer et développer le partenariat :

- ✓ développer les partenariats avec les acteurs de prévention de la santé dans une logique de réduction de risque ;
- ✓ renforcer les ateliers d'accès à l'emploi mis en place en 2023 (atelier Casier judiciaire, Parcours « Bâtir un emploi qui a du sens »)
- ✓ développer les projets en transversalité (ex : Dynamique Emploi avec les AQI) ;
- ✓ développer les partenariats dans le secteur du sport pour favoriser la cohésion entre résidents et leur permettre d'agir sur leur stress.

## 5. Renforcer la présence des bénévoles :

- ✓ mettre en place un atelier numérique visant à permettre aux résidents d'actualiser leur situation en toute autonomie.
- ✓ développer les ateliers Français langue étrangère (FLE) et/ou d'alphabétisation ;
- ✓ proposer des activités culturelles et sportives régulières, inscription à Culture du Cœur ;
- ✓ initier une permanence juridique d'avocats bénévoles en soutien de résidents qui connaissent des ruptures de titre de séjour.

# MERCI À NOS PARTENAIRES

---

INTERFACE du Samu Social

Centre médico-psychologique (CMP) République

Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de Paris

Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de Fresnes

Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)

Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) Pierre Nicole

Les bénévoles du CHRS l'Îlot Chemin Vert

Toutes les entreprises et Chantiers d'Insertion (Secours Emploi ...)

Mouvement de Réinsertion Social (MRS)

Mairie de Paris

Mairie du 11ème arrondissement



## Centre d'hébergement et de réinsertion sociale l'Îlot Chemin Vert

151 rue du Chemin Vert  
75011 PARIS  
01 76 71 06 71

[www.ilot.asso.fr](http://www.ilot.asso.fr)

